



TAXIBUS Beauharnois-Salaberry

Un service de TRANSPORT COLLECTIF en milieu rural

Le Taxibus de Beauharnois-Salaberry est un service de transport collectif en milieu rural, par voiture ou fourgonnette, qui a été mis en place par la MRC de Beauharnois-Salaberry. Le service est en opération depuis le 1^{er} juillet 2012 et est développé en collaboration avec le Taxibus du Haut-Saint-Laurent dans le but de faciliter les déplacements de ses résidents.

Un Taxibus est un service de transport :

- Offert aux résidents des municipalités rurales
- Ponctuel et de dépannage pour des besoins identifiés
- Porte-à-porte et sur réservation

Il vise à permettre aux citoyens d'accéder aux principaux centres d'activités et de services des environs, que ce soit pour aller travailler, étudier, magasiner, aller à un rendez-vous médical ou se récréer.

Qui peut utiliser le Taxibus ?

L'usage du Taxibus est exclusivement réservé aux résidents des municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois, de Saint-Louis-de-Gonzague, de Sainte-Martine et Saint-Stanislas-de-Kostka et ainsi que des résidents des 13 municipalités du Haut-Saint-Laurent.

Quand peut-on utiliser le Taxibus ?

Le service du Taxibus est accessible la semaine et la fin de semaine entre 7 h et 21 h.

Comment peut-on accéder au Taxibus ?

Le Taxibus est un service de transport collectif porte-à-porte et offert sur demande. Une réservation par téléphone doit être faite le jour ouvrable précédant le déplacement, soit entre 8 h et 15 h.

Les transports au nom d'un enfant doivent être signalés lors de la réservation.

L'utilisateur doit être prêt 5 minutes avant et attendre jusqu'à 10 minutes après l'heure convenue lors de la réservation.

Où peut-on aller en Taxibus ?

Les véhicules du Taxibus ont pour destination exclusive les centres d'activités et de services de la MRC et de ses environs immédiats : Beauharnois, Châteauguay, Mercier, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Martine, Saint-Stanislas-de-Kostka, Salaberry-de-Valleyfield. Il est également possible pour les résidents de certaines municipalités desservies de se rendre à Huntingdon, Howick ou Ormstown.

Combien coûte le Taxibus ?

Sauf pour les enfants de moins de 6 ans qui peuvent voyager gratuitement et doivent être accompagnés d'un adulte, la possession d'une carte de membre individuelle renouvelable annuellement au coût de 5 \$ est obligatoire.

L'utilisateur doit acquitter le prix de son déplacement au chauffeur à l'embarquement dans le véhicule.

L'utilisateur peut annuler sa réservation sans pénalité en avisant le répartiteur du Taxibus entre 8 h et 15 h (week-ends et jours fériés exclus). Cette annulation doit être effectuée au moins 2 heures avant l'heure du transport prévue, sans quoi le prix du déplacement sera exigé.

Un double tarif est exigé s'il n'est pas possible de jumeler le transport demandé avec un autre usager.

GRILLE TARIFAIRE EN VIGUEUR – 9 juin 2014

| | | Vous allez à : | | | | | | |
|------------------|------------------------------|----------------|----------|------------|-------------|-------------|---------|--------------------------|
| | | Howick | Ormstown | Huntingdon | Beauharnois | Châteauguay | Mercier | Salaberry-de-Valleyfield |
| Vous partez de : | Saint-Étienne-de-Beauharnois | - | 5,00 \$ | 6,30 \$ | 4,20 \$ | 5,00 \$ | 6,00 \$ | 5,00 \$ |
| | Saint-Louis-de-Gonzague | 4,20 \$ | 4,20 \$ | 5,00 \$ | 5,00 \$ | 7,00 \$ | 6,00 \$ | 5,00 \$ |
| | Saint-Stanislas-de-Kostka | - | 5,00 \$ | 5,00 \$ | 6,30 \$ | 8,00 \$ | 7,00 \$ | 5,00 \$ |
| | Sainte-Martine | - | - | - | 5,00 \$ | 5,00 \$ | 4,00 \$ | 7,00 \$ |

Parcours en sens inverse : même tarif / Un double tarif est exigé s'il n'est pas possible de jumeler le transport avec un autre usager.

Pour plus d'information : www.mrc-beauharnois-salaberry.com

Existe-t-il des limitations au service du Taxibus ?

Lorsqu'il y a plus d'un passager à transporter, le répartiteur spécifie lors de la réservation les heures de départ et l'itinéraire en fonction des demandes de transport.

Les véhicules exploités par le Conseil Intermunicipal de Transport (CIT) du Haut-Saint-Laurent desservent l'axe de la route 138 entre Huntingdon et Montréal. Par conséquent, il n'y a pas de service de Taxibus disponible sur une liaison par autobus lorsque celle-ci est offerte à la même période.

Puis-je apporter des bagages ou emmener un animal domestique ?

Dans le cas où le transport s'effectue en voiture, les objets emportés par l'utilisateur doivent pouvoir être rangés dans le coffre du véhicule ou sur les genoux de l'utilisateur. Dans une mini-fourgonnette, les bagages devront pouvoir être rangés sous le siège occupé par l'utilisateur et/ou sur ses genoux.

À moins qu'il ne s'agisse d'un chien guide, l'utilisateur ne peut amener avec lui qu'un animal domestique de petite taille. Dans ce cas, l'utilisateur doit tenir l'animal dans ses bras, sur ses genoux, dans un panier ou une cage fermée et veiller à ce que l'animal ne salisse pas les lieux ni n'incommode les autres occupants du véhicule.

POUR PLUS D'INFORMATION
VEUILLEZ CONTACTER LE SERVICE TAXIBUS AU
1 877 699-2267 OU 450 264-2267

PARTENAIRES DU PROJET

